

## *Stratégie de la formation professionnelle*

### **Orientations pour la quinquennale 2009-2014**

Le programme présidentiel "**Ensemble pour relever les défis**", dans l'axe : "**La formation pour soutenir les politiques de l'emploi et améliorer le rendement du travail**", a prévu une mise à niveau globale du dispositif de la formation professionnelle pour l'amener au niveau de l'excellence et développer sa compatibilité avec le dispositif de l'emploi, et ce à travers :

- **L'amélioration de l'employabilité des jeunes et l'augmentation du taux de leur insertion.**
- **L'adéquation de la formation professionnelle avec les besoins des entreprises et des secteurs économiques.**
- **La réponse aux besoins en développement et en investissements au profit des régions.**

La concrétisation des orientations et objectifs tracés dans ce programme pour le prochain quinquennat 2009-2014, s'articule autour des axes suivants :

1. Le développement de l'apprentissage en ciblant 20 000 stagiaires supplémentaires chaque année dans le cadre d'un programme spécifique mis en œuvre en coordination avec les Ministères concernés et sous la supervision pédagogique de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP) et financé par le Fonds National de l'Emploi 21-21.
2. Le développement de la formation dans les secteurs nouveaux et prometteurs et la modernisation des centres de formation pour assurer une formation adéquate répondant à l'évolution des besoins en développement à l'échelle national et régional tout en créant des spécialités à forte employabilité, moyennant :
  - La création de pôles d'excellence dans le domaine de la formation professionnelle ciblant les centres de formation professionnelle qui répondent aux orientations du développement et aux priorités sectorielles (construction, industries alimentaires, transport, logistique, communications, mécanique, électronique ...).
  - L'adaptation des centres de formation professionnelle aux spécificités des pôles technologiques.
  - La création de pépinières d'entreprises au sein des centres de formation professionnelle pour encadrer les jeunes qui souhaitent créer leurs propres entreprises.

**3. L'adoption de nouveaux instruments pour stimuler le partenariat entre les dispositifs de la formation et de la production à travers :**

- Le renforcement des domaines de partenariat avec les professionnels en instaurant un cadre réglementaire relatif au fonctionnement du conseil de l'entreprise dans tous les centres de formation professionnelle et sous la présidence des professionnels. Ces actions se réalisent dans le cadre de **contrats-programmes** à identifier en partenariat avec les professionnels, les Ministères et les centres techniques concernés.
- L'instauration d'un partenariat entre les centres de formation professionnelle et les centres de formation intégrés au sein des entreprises et des grands complexes publics et privés.
- La reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications et l'installation de la double certification des diplômes de la formation professionnelle en collaboration avec des institutions et des organisations internationales.
- Le renforcement **des programmes de formation à la demande** pour répondre aux besoins des entreprises nationales et étrangères installées en Tunisie.

**4. La réalisation d'un meilleur rendement et une plus grande flexibilité pour assurer la complémentarité entre le dispositif de l'éducation et celui de la formation professionnelle afin d'ouvrir la voie aux diplômés de la formation professionnelle pour accéder aux différents niveaux de formation et obtenir des diplômes supérieurs.**

**5. Le développement des compétences des formateurs au niveau du système de formation professionnelle, par :**

- La prise en compte de l'expérience professionnelle parmi les critères de compétences requises du formateur.
- L'adoption des normes internationales et une plus grande ouverture sur les compétences existant à l'étranger dans le cadre de contrats-actions avec des formateurs-experts appartenant au milieu professionnel pour appuyer la formation au sein des centres de formation et dans les différentes spécialités.
- Le développement de la capacité du Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation dans l'élaboration des programmes et dans le soutien des centres de formation professionnelle lors de la mise en œuvre des programmes de formation.
- L'appui du corps des inspecteurs de formation professionnelle pour renforcer le suivi périodique des activités des centres de formation professionnelle dans la préparation et la mise à jour des programmes.

6. La formation et l'apprentissage au service du développement régional à travers :
  - Le diagnostic des besoins des régions en formation professionnelle et les traduire en plans d'actions régionaux.
  - L'élargissement des attributions du **comité régional de l'emploi** en le remplaçant par un **comité régional pour la formation professionnelle et l'emploi**, ayant pour mandat le suivi des projets de la formation professionnelle et des programmes de l'emploi.
7. Le renforcement du rôle du secteur privé dans le domaine de la formation et de l'apprentissage par :
  - La mise en place d'un programme spécifique de réhabilitation des établissements privés de formation pour un plus grand soutien au dispositif public de formation.
  - Le développement du **chèque de formation** en s'appuyant sur une carte de formation selon les spécialités et intégrant les offres de formation dans les centres public.
8. La mise en relation de la formation initiale et de la formation continue afin d'assurer de manière effective le développement du système **de formation tout au long de la vie par le biais de** :
  - La reconnaissance des acquis en qualifications dans certaines spécialités de formation professionnelle.
  - La réalisation d'un programme de formation à distance au profit des employés, sanctionnée par des diplômes reconnus et leur permettant d'avoir une promotion professionnelle, et ce avec l'appui des centres de formation.
  - L'octroi de la priorité aux petites et moyennes entreprises, professions et métiers dans les programmes de formation continue supervisés par le Centre National de la Formation Continue et de Promotion Professionnelle (CNFCPP).
9. La création d'une application d'orientation et d'informations sur la formation et l'apprentissage pour développer la demande de formation par le biais d'un programme national d'information basé sur :
  - Le développement du salon national sur la formation professionnelle pour en faire un événement annuel,
  - L'organisation de journées des portes ouvertes dans les centres de formation professionnelle au profit des parents, des élèves et des entreprises.
  - Le développement de spots publicitaires destinés à la formation professionnelle dans les médias audio-visuels.
10. L'augmentation de la capacité d'accueil des centres de formation, pour atteindre 150 mille **au courant de l'année 2014.**